

COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance de dommages

Audience du 11 mai 2021

(par visioconférence)

Président : *M^e Patrick de Niverville*
Membres : *Mme Lise Martin, expert en sinistre*
M^e Benoit Loyer, expert en sinistre

Procureure de la plaignante : *M^e Sylvie Poirier*
Procureure de l'intimée : *M^e Carolyne Mathieu*

RÔLE

9 h 30 **Syndic de la Chambre de
l'assurance de dommages**
C.
Marie-Ève Labrie,
Expert en sinistre (5A)
Certificat n° 140320
Plainte n° 2021-01-01 (E)

(Audition sur culpabilité)

Nature de la plainte :

- 1 chef pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête, en créant des intervenants fictifs dans le système d'Intact Compagnie d'assurance, soit de faux fournisseurs de services pour une centaine de dossiers de réclamation;
- 1 chef pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête, en confectionnant, à six (6) reprises, de fausses factures aux noms de fournisseurs fictifs, au soutien de demandes d'émission de paiements auprès d'Intact Compagnie d'assurance, pour des services n'ayant pas véritablement été rendus;
- 1 chef pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête, en faisant émettre par Intact Compagnie d'assurance, à cent quatre-vingt-cinq (185) reprises, des chèques totalisant environ 248 737,33 \$, en paiement à des fournisseurs fictifs dans une centaine de dossiers de réclamation, pour des services n'ayant pas véritablement été rendus;
- 1 chef pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête, en détournant et s'appropriant frauduleusement, à cent quatre-vingt-cinq (185) reprises des fonds totalisant environ 248 737,33 \$, en déposant à un compte bancaire personnel dont elle était co-titulaire et/ou auquel elle avait un accès, des chèques émis par Intact Compagnie d'assurance aux noms de fournisseurs fictifs.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétaire du Comité de discipline au (514) 842-2591 poste 303 ou 1 800 361-7288.